



LIVRET D'ACCUEIL

Accueil de jour

Accueil de jour
9 cité Clairvivre, rez-de-chaussée
Tél : 04.71.64.51.38
Mail : accueildejour@anef15.fr

PRÉAMBULE

Ce livret est destiné à vous informer sur le service Accueil de jour sur ses missions et ses valeurs, sur le cadre réglementaire dans lequel il inscrit son action selon l'article L 345-2 du code de l'action sociale et des familles.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'accueil de jour est financé par l'État représentée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, le Conseil Départemental et la Commune d'Aurillac.

PRÉSENTATION DE L'ACCUEIL DE JOUR DE L'ANEF CANTAL

Le service Accueil de jour est situé au 9 cité de Clairvivre, au rez-de-chaussée, 15000 Aurillac. Il est ouvert du lundi au vendredi de 14h à 18h.

Ce service dépend de l'association ANEF Cantal qui a son siège administratif au 91, avenue de la République, BP 426, 15004 AURILLAC Cedex (04.71.48.63.23.).

Le président est Monsieur Henri MANHES, la directrice est Madame Nathalie BOIVENT. La cheffe de service du pôle Accueil Hébergement Insertion est Madame Murielle APCHIN.

L'ANEF Cantal regroupe 9 services sociaux sur 2 pôles d'activités :

- le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation,
- le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale,
- l'Accompagnement Vers et Dans le Logement,
- la Maison Relais,
- le service d'Adaptation Progressive en Milieu Naturel,
- le Service Accueil Jeunes,
- l'espace rencontre l'Entre d'Eux,
- les Lits Halte Soins Santé,
- l'Accueil De Jour.

Les valeurs incarnées par l'ANEF Cantal sont

- Combattre toute forme d'exclusion
- Respecter toute personne quelles que soient ses origines culturelles ou sociales
- Reconnaître un potentiel d'évolution en chacun
- Mettre en œuvre la solidarité entre les personnes au sein de la société

L'ACCUEIL DE JOUR : DES TRAVAILLEURS SOCIAUX, DES PARTENAIRES ET DES BÉNÉVOLES

L'accueil est réalisé par trois travailleurs sociaux mais également par des partenaires et éventuellement des bénévoles qui ont signé une convention de partenariat avec l'ANEF Cantal. Ces personnes sont soumises au devoir de réserve et de discrétion concernant les éléments de votre situation que vous souhaitez leur dévoiler.

L'accueil de jour est un espace collectif où chacun est tenu de respecter les personnes et le lieu. Vous pouvez solliciter un travailleur social pour être reçu dans un bureau afin d'aborder des éléments personnels de votre vie.

LES MISSIONS DE L'ACCUEIL DE JOUR

Ce lieu est ouvert en accès libre à toute personne accompagnée ou non de leur(s) enfant(s) sans condition de nationalité, ni de résidence sur Aurillac, ainsi qu'à leurs animaux à la condition qu'ils restent sous la responsabilité de leurs maîtres.

Les missions centrales de l'Accueil de jour sont :

- Accueillir en accès libre et anonyme toute personne qui le souhaite afin de recréer du lien social,
- Faciliter un accès à l'hygiène,
- Permettre une aide matérielle concernant une laverie et un vestiaire,
- Orienter vers la domiciliation si besoin et vers l'accès aux droits...
- Proposer des activités diverses.

Il vous est proposé, du lundi au vendredi, de 14 heures à 18 heures :

- Un accueil autour de boissons, café, thé
- Une collation si besoin
- Une salle d'eau avec douche, lavabo et toilette ainsi que des kits d'hygiène mis à disposition par les travailleurs sociaux
- Une laverie avec un lave-linge, de la lessive et un sèche-linge mis à votre disposition gratuitement
- Un vestiaire qui nous permet de vous donner des sous-vêtements neufs et des chaussettes ainsi que quelques vêtements. Nous avons aussi la possibilité de vous remettre des bons pour retirer des vêtements dans une association caritative d'Aurillac, à la demande et en fonction de vos besoins
- Une bagagerie pour vous permettre de poser un sac sur une durée limitée en sécurité dans un local fermé, en demandant aux travailleurs sociaux et en signant un règlement de fonctionnement
- Une orientation vers une domiciliation si besoin
- Une orientation vers l'accès à vos droits en vous aidant par exemple :
 - à la lecture d'un courrier administratif,
 - à effectuer une démarche sur internet,
 - en vous orientant vers la structure administrative adaptée,
 - en vous proposant un rendez-vous en individuel dans un bureau confidentiel avec un travailleur social ou un partenaire
- Un accès WIFI sécurisé de 14h à 18h
- La possibilité de proposer des ateliers. Les thèmes pourront être variés en fonction de vos envies et des saisons. Nous mettrons à votre disposition du matériel et une salle collective selon les besoins.
- Un temps d'écoute et d'échange individuel peut être sollicité
- Des espaces collectifs en accès libre en rez-de-chaussée.

Un questionnaire de satisfaction est mis à votre disposition dans la salle commune afin d'améliorer la qualité du service. Vous pouvez également à tout moment faire part de vos remarques ou suggestions dans le cahier mis à votre disposition dans la salle commune. Nous avons également une boîte à idée afin que vous participiez au fonctionnement du service.